

DECLARATION DE LA SOCIETE CIVILE

Considérant la richesse en ressources naturelles et forestières de la République Centrafricaine ;

Considérant l'adhésion du gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) à mettre en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;

Considérant la volonté du Gouvernement d'assurer la meilleure gouvernance des ressources naturelles et forestières pour qu'elles soient un levier de lutte contre la pauvreté et favoriser le développement durable ;

Considérant le Décret N° 16.318 du 29 Août 2016 portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en RCA (ITIE-RCA) ;

Considérant que les Organisations de la Société Civile sont un partenaire important dans la chaîne de mise en œuvre du processus ITIE ;

Nous, Organisations de la Société Civile intervenant dans les secteurs de la bonne gouvernance et des Industries extractives et forestières en RCA réunis en Assemblée Générale dans la salle de conférence 51 du Complexe sportif Barthélémy Boganda :

Nous nous engageons à soutenir le Gouvernement centrafricain dans le processus de la levée de la suspension de la RCA de l'ITIE ;

Donnons **MANDAT** à nos représentants au sein du Groupe Multipartite du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA à poursuivre leur participation effective au processus ITIE et ce, conformément à l'article 11 du Décret N°16.318 du 29 août 2016 qui stipule que : « les membres du CNP sont nommés pour une période de cinq (5) ans renouvelable. Le renouvellement de 2/3 se fait après le deuxième mandat... » ;

Demandons au Gouvernement la poursuite de la mise œuvre du processus ITIE ;

Recommandons au Conseil d'Administration de l'ITIE de procéder à la levée de la suspension de la RCA du processus et de l'appuyer dans la recherche de financement pour une relance effective et efficiente de la mise œuvre ITIE.

Fait à BANGUI, le 18 Août 2021

ONT SIGNE